

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation du **11/06/2026**

Conseillers en exercice : **43**

Présents : **39**

Quorum : **22**

N° 04_170626

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Approbation du financement
aux organismes porteurs
d'actions du Contrat de Ville
2026.

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°04_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

Madame Soumicha DRAOUI rapporte :

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine dans les quartiers prioritaires de 2014 requiert un pilotage par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour Aubagne, le Charrel a été retenu en quartier politique de la ville (QPV).

Par ailleurs, la loi inscrit le principe de coconstruction de la Politique de la ville avec les habitants. À cet effet, le Conseil citoyen de la résidence du Charrel est reconduit.

La participation de la Commune aux projets du Contrat de ville pour 2026 est de 24.500 euros.

Cette délibération autorise ainsi la Ville d'Aubagne à apporter, au titre du Contrat de ville, un soutien sous forme de subventions aux associations retenues dans le cadre de l'appel à projet pour un montant de 24.500 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU la loi n° 201446173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU les crédits inscrits sur l'exercice 2026 du budget de la Ville,

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre en œuvre les orientations retenues dans le cadre du Comité de pilotage du Contrat de ville d'Aubagne au titre de la programmation 2026,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : de VERSER la participation de la Ville d'Aubagne aux organismes porteurs d'actions retenues au titre de la programmation 2026 du Contrat de ville, selon le tableau joint en annexe.

ADOpte A LA MAJORITE

CONTRE : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur René VANULS

POUR EXTRAIT CONFORME